Université Paris Nanterre
UFR SITEC

Ville-d'Avray, le 13 octobre 2026

Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC du jeudi 8 octobre 2026 – 9h30, en visio sur Teams

Membres présents :

Membres de droit : Sophie Allard, Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

Membres élus : Hélène Aldeano, Cécile Barth-Rabot (jusqu'à 12h / point 2), Laurent Gallimard, Didem Koc, Adam Mecellem, Céline Million, Gérard-Pascal Piau, Olivier Polit (absent des votes en points 6 et 7), Badr Eddine Ratni, Bruno Serio, Khanh Hung Tran.

Invité(e)s : Luc Davenne, Girolamo Di Cara, Virginie Durand, Johann Petit, Nathalie Jonglez de Ligne, Amanda Martinez-Gil.

Invité(e)s exceptionnel(le)s : Olivia Simonetto et Samantha Trapier (pour l'association LYBOOKOO), Milo Nechar et Adam Le Gal (pour l'association ADA320).

Procurations : Pascal Pradeau et Maxence Jossou donnent procuration à Céline Million. Orlane Bouenda donne procuration à Adam Mecellem. Arthur Ouvrard donne procuration à Didem Koc.

1. Demandes de subvention du BDE LYBOOKOO : vote

La présidente et la trésorière de LYBOOKOO, le BDE du pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud, présentent en détail leur demande de subvention 2026, quasiment semblables à celle de l'année précédente. En revanche, un nouveau projet se met en place avec la lecture auprès des personnes âgées dans un EHPAD. Le dossier complet a été envoyé aux membres du conseil lors de la convocation et la demande de subvention, auprès de l'UFR SITEC, s'élève à 3 581 €.
Après discussions, les membres du conseil s'entendent sur la priorisation de la prise en charge des billets de train pour le salon du livre à Angoulême et suggèrent de voter un financement à hauteur de 2 500 €. Le directeur de l'UFR SITEC incite fortement les membres de l'association présentes à faire une demande de subvention auprès de l'ACA², dont le rôle est de soutenir et aider financièrement aux projets des associations. La responsable administrative demande qu'un bilan financier de l'année précédente soit fourni, lors de chaque demande de subvention.

Vote : 15 pour.

2. Demandes de subvention de l'association ADA 320 : vote

Le directeur de l'UFR SITEC annonce aux nouveaux président et trésorier de l'association ADA320 que le local BX04 leur est désormais attribué. Après cela, les deux représentants de l'association, basée au pôle Sciences pour l'Ingénieur de Ville-d'Avray, exposent leur demande de subvention 2026. Le président reçoit de nombreux mails d'étudiants, de toutes formations confondues y compris les BUT, intéressés pour rejoindre l'association. Il présente le bilan des activités 2025-2026. Désormais, ADA320 s'oriente vers un nouveau projet : la construction et finalisation d'un simulateur de vol A320, actuellement complètement démonté. Le dossier complet avec le détail des investissements a été envoyé aux membres du conseil lors de la convocation. La demande de subvention, auprès de l'UFR SITEC, s'élève à 1 850 €. Les membres du conseil s'accordent à participer à hauteur de 1 350 € et incitent également ADA320 à faire une demande de complément à l'ACA², ainsi qu'au conseil de l'IUT de Ville-d'Avray.

Vote : 13 pour, 2 abstentions.

3. Informations de la direction

➢ La séance se déroule en distanciel, car l'Université Paris Nanterre est fermée depuis le vendredi 2 octobre, et les sites de Saint-Cloud et Ville-d'Avray depuis le mardi 6 octobre. Cette fermeture a lieu dans le cadre de la mobilisation nationale lycéenne et étudiante, qui engendre des blocages de bâtiments de l'université. La présidence a décidé de maintenir cette fermeture jusqu'au vendredi 9 octobre inclus, en espérant une réouverture lundi 12 octobre. Les cours en distanciel ne sont pas autorisés. Les directeurs de l'IUT et de l'UFR SITEC ont fait une demande d'accès aux locaux pour les activités de recherche de enseignants-chercheurs doctorants.

➢ Le Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF) a été voté lors du conseil d'administration exceptionnel de l'UPN du 28 septembre dernier, avec une durée de 5 ans pour restaurer un équilibre financier. Parmi les mesures annoncées, tous les postes non publiés ne seront pas forcément remplacés par des ATER.

.

➢ Dans le cadre de la Campagne Emploi 2027, les prévisions ci-dessous ont été transmises par la présidence en tenant compte de la situation financière actuelle :
Environ 97 départs à la retraite d'ici 2031 sur 1400 enseignants et enseignants-chercheurs.
2027 : année blanche, aucun recrutement, excepté cas exceptionnel mais sans garantie.
2028 : publication de 3 Maîtres de Conférences (MCF) et 3 Professeurs des Universités (PU).
2029 : publication de 1 MCF et 6 PU.
2030 : publication de 5 MCF et 5 PU.
2031 : publication de 5 MCF et 5 PU.
En revanche, la campagne emploi BIATSS est préservée et est a priori soutenue par le rectorat.

➢ L'UPN a déposé un recours devant le Conseil d'État pour demander l'abrogation de la loi concernant les droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires. Pour l'année 2027, les frais d'inscription s'élèveraient à 2 902 € pour la L3 et 3 950 € pour les M1 et M2. Ces tarifs élevés auront certainement pour conséquence la diminution du nombre d'étudiants extra-communautaires au sein de notre université. Pour information, l'université du Mans est passé de 1400 à 750 étudiants extra-communautaires. En 2027, l'UPN considèrera 25% des dossiers déposés pour une exonération, puis 20% en 2028.

➢ Le responsable du CMI-ATE prend la parole pour exprimer son mécontentement quant à la Campagne Emploi 2027. Selon lui, sur 5 ans, 97 collègues expérimentés partent à la retraite avec un recrutement d'environ 30 collègues moins qualifiés, qui n'auront pas la capacité de monter une filière, avoir le recul de l'administration d'une filière, etc. Il ne comprend pas pourquoi les directeurs d'UFR ne se soient pas manifestés collectivement pour dire qu'il est impossible de recruter 100 postes pour en perdre 70 d'ici 2030 : il était préférable d'en ouvrir 30 avant d'en perdre 70. Il estime que les collègues membres du conseil auraient dû discuter de ces aspects-là avant que cela ne remonte à la présidence. Il aborde un autre point sur la situation actuelle, portant sur la grève en cours. La présidence a décidé d'une fermeture administrative, lors d'une réunion à laquelle seuls les directeurs d'UFR participaient, alors que ces discussions concernent toute la communauté universitaire. Il a appris que certaines UFR s'étaient réunies pour en discuter, avaient rédigé et voté une motion, et il estime que cela est utile à l'UFR SITEC également. En effet, il juge « incroyable » le fait d'imposer une interdiction d'enseigner, et de ne pas autoriser la tenue des cours à distance.
Le directeur adjoint de l'UFR répond que les décisions de la Présidence (fermeture administrative, interdiction d'enseignement à distance), ont été prises pour préserver la sécurité des biens et des personnes et pour laisser les étudiants et personnels libres de participer aux débats en cours sur le financement de l'enseignement public.
D'autres questions se posent : les enseignants sont-ils tenus de rattraper les enseignements qu'ils n'ont pas pu honorer pour maintenir le niveau du programme initialement prévu ? Le directeur de l'UFR SITEC annonce que les heures planifiées dans l'emploi du temps de cette semaine sont considérées comme des heures effectuées (service fait) et seront payées pour les titulaires. Une réponse est en attente pour les vacataires. Quant au programme d'enseignement, il pense qu'une partie des heures seront malheureusement perdues pour les étudiants, car l'emploi du temps est déjà très chargé et il semble compliqué de pouvoir reprogrammer tous ces cours. Il revient aux responsables de formation de juger de l'opportunité et la possibilité de reprogrammer des séances. Le responsable de la L1 SPI souligne qu'aussi bien les étudiants que les personnels subissent le contexte actuel pour des raisons différentes. Il reconnaît que le volume d'heures a été fortement impacté cette semaine, et il sera quasiment impossible de reprogrammer tous ces enseignements avant la fin du mois de décembre. Il privilégiera, au cas par cas, les TPs. Un responsable de master approuve ce qui a été dit et demande à ce que des solutions soient trouvées et mises en place si la situation ne s'arrangeait pas.
Un élu étudiant fait remarquer que plus de 24h de cours n'ont pas pu être assurées. Le directeur de l'UFR SITEC en profite pour encourager les étudiants à aller manifester contre les conditions actuelles, car le sous-financement de l'université impacte bien davantage l'établissement que les 24h ou plus de cours perdues.

Une élue étudiante intervient pour approuver cet argument, car selon elle, il est important de rejoindre la mobilisation lycéenne et ne pas se soucier des quelques heures de cours qui ne pourront pas être rattrapées. Plusieurs membres du conseil souhaitent la rédaction et le vote d'une motion destinée à alerter sur les conséquences pédagogiques et statutaires de la situation. Après avoir interrogés tous les membres, la rédaction de cette motion dans les heures qui suivront a été approuvée à la majorité.. La responsable du pôle Métiers du Livre souhaite que soit reportées l'indignation du gel des postes ainsi que la fonte des charges pour fonction, qui rendront le travail impossible. Le responsable du CMI-ATE se charge de proposer un texte, qu'il enverra au directeur de l'UFR SITEC. Un conseil exceptionnel se tiendra certainement le lendemain, vendredi 9 octobre 2026, pour présenter et mettre au vote cette motion.

➢ Le directeur de l'UFR SITEC annonce l'arrivée d'un nouveau collègue à l'UFR, Omar AIT-AIDER, anciennement à l'Université de Clermont-Ferrand, recruté comme Professeur des universités en section 61. Il viendra se présenter lors d'une prochaine séance.

➢ Un travail sur la correspondance entre les enseignements du LMD4 et du LMD5 est en cours à partir des maquettes des formations. C'est d'autant plus compliqué pour les redoublants car il faut s'assurer de leur fournir la bonne communication sur les enseignements à repasser, ce qu'ils ont validé, etc.

➢ Le Référentiel Equivalence Horaire (REH) a été diffusé et l'on peut constater une forte baisse des Charges pour Fonctions.
Responsabilité d'une mention de Licence : 24h + 2h par palier de 35 étudiants.
Responsabilité d'une mention de Master : 24h + 3h par palier de 25 étudiants.
Suivi d'un stagiaire, ne change pas 280h : 3h par stagiaire (visite et soutenance).
Suivi d'un apprenti : 7h par apprenti (max. 10 apprentis) sur Ressources Propres.
Une nouvelle enveloppe est ouverte pour appui aux formations avec un public FA (1,5h/apprenti sur RP).
Une réunion s'est tenue avec le Vice-Président du CA pour comprendre et savoir ce qui serait attribué à l'UFR, à savoir que la direction s'était bien exprimée sur les spécificités de la composante. Les discussions sont toujours en cours. La direction est consternée par ces charges pour fonction (CPF) affichées pour la responsabilité des formations.

4. Compte rendu de la séance du 30 juin 2026 : vote

Aucune modification n'a été demandée.

Vote : 13 pour, 1 abstention.

5. Compte rendu de la séance du 11 septembre 2026 : vote

Aucune modification n'a été demandée.

Vote : 13 pour, 1 abstention.

6. Retours sur les demandes d'investissement pour le BI 2027

Le directeur de l'UFR SITEC avait demandé aux responsables de formation de lui fournir leurs demandes en fonctionnement et investissement pour le budget initial 2027. La veille de cette séance, la présidence lui a fait parvenir la lettre plafond pour le budget 2027 qui reste identique à celui de 2026, à savoir, 270 000 €. Le directeur présente le fichier au conseil et détaille les demandes de chaque formation. La direction informe que les dépenses de la FIPméca seront prises en charge par l'université, comme l'année précédente. Cela ne rentre pas dans l'enveloppe de l'UFR. Le total des demandes s'élève à autour de 320 000 €, il faut donc procéder à un arbitrage pour diminuer de 50 000€ les demandes afin de respecter le plafond annoncé. Cette arbitrage est fait directement en séance, avec le directeur de l'UFR SITEC qui échange avec chaque responsable de formation: Le total est désormais affiché à 270 000 €. Le fichier finalisé sera envoyé aux membres du conseil.

7. Capacités d'accueil des formations pour la rentrée 2027 : vote

Les capacités des licences et masters sur les plateformes Parcoursup, Mon Master et eCandidat pour la rentrée 2027 sont présentées et soumises au vote du conseil.
Sur Parcoursup, on indique un changement pour la capacité d'accueil de la licence SPI. Elle va augmenter en passant de 30 à 36 étudiants. Le CMI-ATE 1 restera à 24 étudiants. L'objectif est d'ouvrir 5 groupes en licence 1, car aujourd'hui, les 4 groupes de TP sont *overbookés* avec des effectifs de 14, 13, 13 et 13 au lieu de 12 étudiants par groupes de TP.
Pour les parcours de M1 et M2 Génie industriel, la capacité reste identique à celle de l'année précédente, à savoir 22 par année de parcours. Pour le M1 Métiers du Livre et de l'Edition, parcours Bibliothèques et Librairie en FI, la capacité d'accueil passera de 12 à 14 étudiants. Pour le M2, le parcours Bibliothèques passe de 10 à 14 étudiants, le parcours Edition passe de 37 à 34 étudiants et le parcours Librairie passe de 13 à 12 étudiants.

Vote : 8 pour, 3 abstentions, 2 contre (1 votant s'est absenté momentanément).

8. Sections et profils des ATER 2027 : vote

Quatre profils de poste d'ATER ont été diffusés aux membres du Conseil, pour la campagne 2027 et dans les sections 19, 26, 60 et 62.

Vote : 11 pour, 2 abstentions (1 votant s'est absenté momentanément).

9. Dossier de réaccréditation de la FIPméca : vote

Le directeur de la FIPméca soumet une seconde version du dossier de renouvellement d'accréditation, suite à une réunion avec les Vice-Présidences CFVU et Finances, qui a eu lieu la veille de cette séance. Le dossier a été légèrement modifié, notamment il a été recommandé de ne trop détailler la convention avec l'ENS Paris-Saclay afin de garder de la marge pour une possible renégociation. Le directeur de la FIPméca fait part au conseil des quelques points apportés suite aux recommandations de la CTI, il y a 2 ans. Le seuil minimum de stagiaires devra être rediscuté chaque année, ce qui s'est toujours fait, hormis l'année dernière où une ouverture avait été autorisée pour relancer la formation, même avec très peu de stagiaires. Il propose d'ouvrir une option « FIPélec » avec 300h supplémentaires d'enseignements et avec laquelle il espère recruter davantage de stagiaires. Dans le dossier, il notera qu'il s'agit d'un projet. Il explique que cela pourrait répondre aux recommandations de la CTI et, s'il est validé par cette dernière, le directeur de la FIPméca élaborera un programme plus détaillé qu'il présentera en CFVU. Le dépôt du dossier d'accréditation est programmé le 9 novembre 2026. Pour répondre à un membre élu, il explique qu'il s'agit d'une nouvelle accréditation, la précédente ayant été accréditée uniquement pour 2 ans. La version finale du dossier sera envoyée à tous les membres du conseil d'UFR.

Vote : 12 pour, 2 abstentions.

10. Liste des vacataires à habiliter : vote

Une liste de six vacataires, quatre pour le pôle Métiers du Livre et deux pour le pôle Sciences pour l'Ingénieur, est présentée et soumise au vote du Conseil. Le directeur de l'UFR SITEC demande à la responsable administrative adjointe si la section CCD est attribuée en fonction de la matière enseignée par le vacataire ou à sa spécialité. Elle répond que la section est attribuée en fonction de l'enseignement assuré.

Vote : 14 pour.

11. Questions diverses

Le responsable du CMI-ATE a rédigé et propose une motion à la direction de l'UFR en demandant la fin de la fermeture administrative de l'université, de l'interdiction des cours à distance, et exprimant le désaccord des équipes quant au gel des recrutements et la réduction du budget :

Face à la prolongation de la fermeture de l'établissement, nous souhaitons alerter sur les conséquences pédagogiques et statutaires de cette situation. Le retard accumulé dans les programmes menace la réussite des étudiants et crée une instabilité pour les enseignants. La fermeture administrative et l'interdiction des cours à distance rend la gestion des enseignements impossibles. Une réponse institutionnelle urgente est nécessaire sur les deux points suivants d'une part :

- *autorisation pour ceux qui le peuvent d'utiliser les outils numériques pour compenser l'absence de présentiel*
- *la rémunération des services (titulaires et vacataires) durant la suspension des cours.*

D'autre part, nous exprimons notre désaccord concernant le gel des recrutements et la réduction des budgets de fonctionnement, qui fragilisent les composantes de l'université.

Le directeur souhaite séparer les trois sujets en trois motions différentes, et propose au conseil de se réunir en visio le lendemain, vendredi 9 octobre, sur un créneau qui sera communiqué ce jour à toutes et à tous.

Fin de la séance 13h35.